

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DFFD	Date	25 mars 2024
Numéro		Heure	10h09

Auteur-e(s) : Roxann Durini	Lié à (obligatoire) : ad 24.114
Titre : Amendement à la motion Clarence Chollet 24.114, du 8 février 2024, Protection de l'intégrité sexuelle des élèves et sensibilisation déontologique des enseignant-e-s	
Contenu : (...) Dans le cadre de ce rapport, les points suivants seront notamment étudiés : <ul style="list-style-type: none">– l'opportunité de rendre obligatoire l'adoption d'un code de conduite au sein de tous les établissements scolaires du canton ;– <i>par analogie, de mener les mêmes réflexions dans le cadre des apprentissages afin que les apprentis soient également protégés sur leur lieu de travail, y compris dans les entreprises privées.</i> (...)	
Motivation (facultatif) : Les apprentis sont concernés par l'objet 24.114 uniquement lorsqu'ils sont dans un cadre scolaire. Les soussignés pensent qu'il faut étendre la réflexion à leur lieu de travail, y compris dans les entreprises privées.	

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) : Roxann Durini		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Niels Rosselet-Christ	Grégoire Cario	